



| Nombre de membres élus au Bureau : | Membres en fonction : | Membres présents : | Absent(s) excusé(s) : | Absent(s) : | Pouvoir(s) : |
|------------------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|-------------|--------------|
| 55 | 55 | 36 | 15 | 4 | 6 |

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 42

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 24 septembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-43 :

CPER Grand Est 2021-27, volet ESRI. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens, projet "MAT GE : Matériaux Grand Est 2021-24" porté par le CNRS Délégation Centre Est.

Rapporteur : Monsieur Marc SCIAMANNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,

VU la demande formulée par le CNRS Délégation Centre Est,

VU la convention d'objectifs et de moyens, projet « MAT GE : Matériaux Grand Est » 2021-24, avec le CNRS Délégation Centre Est en date du 25 mars 2024,


CONSIDERANT la nécessité de modifier le document contractuel initial afin de garantir la bonne mise en œuvre du projet,

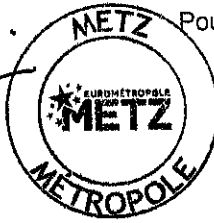
APPROUVE l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et le CNRS Délégation Centre Est concernant le projet « MAT GE : Matériaux Grand Est », consistant à prolonger de 12 mois la période d'éligibilité des dépenses, conformément au projet d'avenant joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant précité avec le bénéficiaire concerné.

Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE L'EUROMETROPOLE DE METZ ET
LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**SOUTIEN AUX PROJETS D'EQUIPEMENTS DE RECHERCHE RETENUS
DANS LE CADRE DU CPER 2021/2027**

**Projet « MAT GE : MATERIAUX GRAND EST »
PHASE 1 – 2021/2024**

Entre,
D'une part

Metz Métropole,
Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale
Domicilié : 1 place du Parlement de Metz - CS 30353 - 57011 METZ Cedex 1
Représenté par sa Vice-présidente en exercice, Madame Anne FRITSCH-RENARD,
dûment habilitée par délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024,
Ci-après dénommé « Eurométropole » ou « Eurométropole de Metz »

Et d'autre part

Le Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS Délégation Centre Est,
Statut juridique : établissement public à caractère scientifique et technologique
Domicilié : 17 rue Notre Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDOEUVRE-LES-
NANCY Cedex
Représenté par sa Déléguée Régionale en exercice, Madame Edwige HELMER-
LAURENT,
Ci-après dénommé « CNRS Délégation Centre Est » ou « le Bénéficiaire »

Ci-après désignés ensemble par les « Parties ».

PREAMBULE :

L'Eurométropole de Metz soutient aux côtés de l'État et de la Région, les projets de recherche inscrits dans le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) du CPER Grand Est 2021-2027. Notamment ceux des établissements relevant de son périmètre géographique.

En mars dernier, l'Eurométropole a ainsi apporté une aide au projet « MAT GE : MATERIAUX GRAND EST » PHASE 1 - 2021/2024 porté par le CNRS Délégation Centre Est.

Le projet, en phase avec la stratégie métropolitaine dédiée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et la Vie Etudiante adoptée en février 2022, s'inscrit par ailleurs dans l'action « Renforcer les capacités de formation et de recherche ».

La convention adoptée en mars 2024 a pour objet de préciser les modalités du soutien financier de l'Eurométropole de Metz au Bénéficiaire dans le cadre du projet.

Il est proposé un avenant à la convention afin de modifier les articles 3 et 7, et l'annexe 1 comme suit :

ARTICLE 1 - DÉLAI DE RÉALISATION DU PROGRAMME ET DE JUSTIFICATION DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE BÉNÉFICIAIRE

L'opération doit être réalisée dans la période du 30/03/2021 au 31/12/2025. Si passé ce délai l'opération n'est pas achevée, la subvention non justifiée sera annulée de plein droit. Les dépenses sont éligibles si elles ont été payées par le bénéficiaire à compter du 30/03/2021 et jusqu'au 31/03/2026.

Les pièces justificatives relatives au paiement du solde de la subvention devront être transmises au plus tard le 30/06/2026.

Toute demande de prorogation de délais peut être accordée par la l'Eurométropole par voie d'avenant sur demande justifiée du Bénéficiaire présentée avant cette date, liée à la complexité du projet ou à des circonstances particulières ne résultant de son fait et à condition que le projet ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 2 – AVENANT A LA CONVENTION

Toute demande de modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention sera à adresser au service instructeur (à l'adresse directionesr@eurometropolemetz.eu) avant le 30/06/2026 et pourra faire l'objet d'un avenant entre les Parties.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les autres dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux.

Pour le CNRS Délégation Centre Est
La Déléguée Régionale

Pour Metz Métropole
La Vice-Présidente déléguée

Edwige HELMER-LAURENT

Anne FRITSCH-RENARD

Annexe 1 - Technique et financière

Nom du Bénéficiaire de la convention : CNRS Délégation Centre Est

Intitulé du Projet : « MAT GE : MATERIAUX GRAND EST » - PHASE 1 – 2021/2024

Descriptif du Projet :

La recherche sur les matériaux s'est fortement structurée ces dernières années sur le territoire Grand Est. Inscrit dans la dynamique de l'Alliance Matériaux Grand Est, la stratégie scientifique et d'innovation des acteurs académiques se caractérise par la couverture des grandes familles de matériaux fédératrices au niveau régional, une approche ciblant des thématiques porteuses sur le plan scientifique et créatrices de valeur sur le plan économique, une diffusion des technologies dans les marchés applicatifs en croissance (transport, énergie, éco-industries, santé, numérique, BTP, biens de consommation et biens d'équipements industriels).

Quatre axes scientifiques ont été définis : Polymères et Matière Molle, Nanomatériaux, Matériaux métalliques, Matériaux sous sollicitations sévères.

Ce projet est porté par les 5 universités du Grand Est, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Saint-Louis et GeorgiaTech Europe, représentant une communauté de 630 Chercheurs et Enseignants-Chercheurs et 308 Ingénieurs et Techniciens groupés autour de 20 laboratoires.

Le laboratoire bénéficiant du soutien de l'Eurométropole de Metz :

- GeorgiaTech-CNRS.

Retombées pour le territoire :

- Partenariats avec des grands groupes industriels du secteur (brevets, création de start-up, licences d'exploitation, chaires industrielles, LabComs, contrats industriels).
- Ouverture des plates-formes et des compétences associées aux partenaires industriels, Centre de ressources Technologiques via les Instituts Carnot.
- Rayonnement national et international via les collaborations déjà établies au sein du Rhin Supérieur, de la Grande Région, avec les Etats-Unis ...
- Attractivité de talents au sein des laboratoires partenaires à travers les formations telles que : EUR QMAT et NANOPHOT, ITI HiFunMatet HealthTech, ...

Le projet global est prévu sur la période 2021/2027. La présente convention porte sur la phase 1 (2021-2024).

Calendrier :

| | |
|--|------------|
| Date de début d'éligibilité des dépenses : | 30/03/2021 |
| Date de fin d'opération : | 31/12/2025 |
| Date limite d'acquiescement des dépenses : | 31/03/2026 |
| Délai pour justifier les dépenses : | 30/06/2026 |

Détail des dépenses subventionnables

| Dépenses | |
|--|---------------------------------|
| Nature des dépenses en investissement | Coût prévisionnel (€ HT) |
| Chambre de croissance MOVPE haute température pour les hétérostructures mixtes 2D-3D | 300 000 |
| TOTAL | 300 000 |

Les dépenses mentionnées concernent le laboratoire présent sur le site de l'Eurométropole de Metz.

Les investissements seront localisés à Metz au bénéfice de :

- GeorgiaTech-CNRS.

Résumé de l'acte

057-200039865-20240924-2024-09-DB43-DE

Numéro de l'acte : 2024-09-DB43
Date de décision : mardi 24 septembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : CPER Grand Est 2021-27, volet ESRI. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens, projet "MAT GE : Matériaux Grand Est 2021-24" porté par le CNRS Délégation Centre Est
Classification : 1.4 - Autres types de contrats
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/09/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240924-2024-09-DB43-DE
Document principal : 99_DE-43.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 26/09/24 17:20 | En cours de création | |
| 26/09/24 17:22 | En préparation | Catherine DELLES |
| 29/09/24 09:37 | Reçu | Catherine DELLES |
| 29/09/24 09:38 | En cours de transmission | |
| 29/09/24 09:42 | Transmis en Préfecture | |
| 29/09/24 09:49 | Accusé de réception reçu | |